

Paris, le 12 mars 2020.

Recommandations COVID-19 pour les Cardiologues n° 2 du 12 mars 2020

La pandémie COVID-19 progressant en France rapidement, le risque de contamination des professionnels de santé augmente parallèlement pouvant entraîner un arrêt de travail, soit pour maladie, soit pour isolement sanitaire, soit pour garder leur(s) enfant(s).

Si vous vous retrouvez dans l'une de ces situations, vous pouvez contacter le numéro d'appel dédié qui est le [0811707133](tel:0811707133) où vous serez pris en charge par un téléconseiller du service médical de l'assurance maladie.

L'indemnité journalière prévue est de 112 euros par jour. Des discussions sont engagées avec la CARMF pour voir dans quelle mesure cette dernière pourrait apporter un complément.

Au-delà des professionnels de santé, des questions se posent par rapport aux salariés de nos structures. Vous trouverez en annexe le document questions/réponses du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Ministère du travail qui aborde notamment les possibilités de demande d'activité partielle.

Le président de la république a annoncé que les mesures étaient différentes selon les territoires : « dans les foyers où l'épidémie est là, nous ne sommes plus en phase 2 » a précisé Emmanuel Macron, sans pour autant indiquer à quel moment la phase 3 serait enclenchée.

Pour revenir à des considérations médicales, un premier article du JAMA (1) du 24 février fait un premier point des caractéristiques de l'épidémie en chine. Pour ce qui nous concerne 3,8% des professionnels de Santé ont été touchés dont 14,8% ont fait une forme sévère ou critique entraînant au total 5 décès.

Pour ce qui est des facteurs de risque de mortalité, les patients avec maladie cardiovasculaire représentent 10% des patients décédés, les diabétiques 7% et les hypertendus 6%.

Devant l'évolutivité des choses, nous restons en alerte et nous vous tiendrons informés de tous nos développements impliquants chacun d'entre nous dans notre activité professionnelle.

Protégez-vous bien ainsi que vos patients, si joint une affiche rappelant les gestes barrières et une autre sur les symptômes suspects.

Docteur Marc Villaceque, président

Docteur Vincent Pradeau, secrétaire général

Les informations sur le Coronavirus évoluent rapidement, pour recevoir les lettres d'information du ministère, cliquez ici : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/inscription.do?cmd=inscriptionFormulaire>

Pour trouver les documents utiles à votre pratique, cliquez sur le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>

*JAMA. Published online February 24, 2020. doi:10.1001/jama.2020.2648